

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
relatif au transfert volontaire de membres du personnel du  
Ministère de la Communauté française vers Wallonie  
Bruxelles Enseignement**

**A.Gt 28-08-2019**

**M.B. 20-09-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 87, § 3, remplacé par la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat ;

Vu le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, article 63 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2019 déterminant les modalités de transfert vers Wallonie Bruxelles Enseignement ;

Vu la décision du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2019 portant fixation du nombre de membres du personnel à transférer, validation des profils de fonction et de la composition de la Commission visée à l'article 5 de l'arrêté du 5 juin 2019 précité;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 27 août 2019;

Sur proposition du Ministre du Budget et de la Fonction publique ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les membres du personnel des services, du Ministère de la Communauté française, affectés à des missions dans la sphère de compétences de WBE dont les noms figurent ci-dessous, sont transférés sur base volontaire à Wallonie Bruxelles Enseignement :

1/ agent :

Référence - Profil de fonction	NOM	Prénom	Niveau	Catégorie	Groupe de qualification
WBE AJ 02 - Juriste spécialisé en Marchés publics	BRUNIN	Valérie	1	Administratif	1

2/ membres du personnel engagés sous contrat de travail :

Référence - Profil de fonction	NOM	Prénom	Niveau	Catégorie	Groupe de qualification
WBE FIN - Gradué «Contrôleur financier»	ATEBA MANGUI	Sophie	2+	Administratif	2
	FLASSE	Steve	2+	Administratif	2
	MABAKOU	Dieudonné	2+	Administratif	2
	NIJIMBERE	Floriane	2+	Administratif	2
	TUNGA GANZA	Olivier Mihigo	2+	Administratif	2

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Article 3.** - Le Ministre du Budget et de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 août 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. FLAHAUT